

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : ÉPREUVES ÉCRITES LES 28 ET 29 JUIN

Vendredi 25 juin 2021

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) se dérouleront les **lundi 28 et mardi 29 juin 2021**. L'épreuve orale, pour les candidats scolaires, est fixée par chaque établissement. Elle a lieu cette année **entre le 3 mai et le dernier jour des épreuves écrites inclus**.

Cette année, **16 253 candidats** sont inscrits dans l'académie. Ils sont répartis en deux séries :
14 680 candidats dans la série générale et technologique, soit + 1,34 % par rapport à 2020 ;
1 573 candidats dans la série professionnelle, soit – 6,25 % par rapport à 2020.

	Candidats inscrits 2021			Candidats inscrits 2020	Évolution 2020-2021
	Série générale et technologique	Série professionnelle	Total		
Ardennes	2 788	390	3 178	3 192	-1,54 %
Aube	3 548	350	3 898	3 897	-1,31 %
Marne	6 510	663	7 173	6 984	2,14 %
Haute-Marne	1 834	170	2 004	1 944	2,09 %
Académie	14 680	1 573	16 253	16 017	0,55 %

Les modalités d'attribution du DNB

Le DNB est le premier examen important de la scolarité de l'élève. Il apprécie la culture, les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Pour les candidats sous statut scolaire, le DNB est évalué sur 800 points. Le diplôme est délivré par l'évaluation du niveau de maîtrise de huit composantes du [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) (400 points), ainsi que par **cinq épreuves terminales, dont une orale, obligatoires** à la fin de l'année de troisième.

Les épreuves terminales du DNB représentent 400 points répartis comme suit : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points) ; physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (50 points) ; l'épreuve orale (100 points).

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est quant à elle

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Attachée de presse du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65
Mél : relation-presse@ac-reims.fr

appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les points attribués, pour chaque composante, sont définis comme suit : maîtrise insuffisante (10 points); maîtrise fragile (25 points); maîtrise satisfaisante (40 points); très bonne maîtrise (50 points).

Pour les établissements scolarisés dans un établissement privé hors-contrat, le DNB est évalué sur 400 points. Il est attribué aux élèves ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des **5 épreuves terminales** : français (100 points); mathématiques (100 points); histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points); physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (50 points); langue vivante étrangère (100 points).

Les mentions

Les mentions sont attribuées en fonction de la grille de points qui correspond à chaque série et à chaque catégorie de candidats.

Pour les candidats sous statut scolaire, la mention « assez bien » est accordée entre 480 et 550 points; « bien » entre 560 et 630 points; « très bien » à partir de 640 points.

Pour les candidats individuels, la mention « assez bien » est accordée entre 240 et 270 points, « bien » entre 280 et 310 points et « très bien » à partir de 320 points.

Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et l'épreuve orale

Les candidats formellement identifiés comme cas contact ou positifs à la Covid-19 ne sont pas autorisés à se présenter aux centres d'examen avant la fin de leur période d'isolement. Leur absence aux épreuves est justifiée par un cas de force majeure. Par conséquent, ces candidats seront convoqués aux **épreuves de remplacement organisées les 13 et 14 septembre 2021.**

Les centres d'examen implantés dans les établissements d'enseignement seront soumis au [protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires](#).

- Le port du masque obligatoire pour tous ;
- Une aération et une désinfection régulière des locaux ;
- Un ensemble de mesures pour limiter les brassages (signalétique adaptée, distanciation physique d'un mètre, élargement avec son propre stylo).

Enfin, une attention toute particulière est portée aux candidats en situation de handicap afin de les accompagner au mieux, tout en respectant les mesures barrières.

Si des symptômes évocateurs de la Covid-19 apparaissent chez un personnel ou un candidat au cours de la journée, la personne sera immédiatement isolée.

Ces consignes peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.